

ETUDE

Portant sur l'accessibilité des sites Internet officiels

*Audit réalisé du 30 janvier au 6 février 2006 sur un échantillon
représentatif de 73 sites publics officiels*

PREAMBULE

Les français utilisent de plus en plus Internet notamment pour leur relation avec l'administration et ils sont près de **50 % à avoir l'intention d'effectuer des démarches administratives en ligne en 2006** selon un sondage ADELE/CSA.

Face à cette **vulgarisation des services en ligne**, il est primordial que les administrations et collectivités territoriales proposent aux internautes des sites officiels qui respectent les critères d'accessibilité. **L'article 47 de la loi du 11 février 2005** sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées le prévoit, et un décret d'application devrait rendre prochainement cette normalisation obligatoire pour tous les sites publics.

Le World Wide Web Consortium (W3C) définit l'accessibilité comme le fait de « mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leur aptitudes physiques ou mentales ».

La présente étude entend dresser un état des lieux du degré d'accessibilité des sites publics français.

Méthodologie

Le panel des sites a été choisi de manière à être représentatif de la variété des sites publics français (administrations, ministères, organismes publics, collectivités locales et territoriales).

Chacun des sites a été passé au crible d'une batterie de critères assez simples caractérisant le degré d'accessibilité. Volontairement, nous n'avons pas utilisé les quelques 90 critères exacts de l'accessibilité tels qu'ils sont définis dans la norme W3C /WAI (ou dans les labels Or, Argent, Bronze de accessiweb) car aucun site, hormis Le Grand Chalon, n'aurait été jugé accessible. Nous nous en sommes tenus aux pré-requis de base, dont la conformité permettra à ces sites d'évoluer vers la prise en compte des critères détaillés de l'accessibilité Internet.

Le tableau présenté en fin de ce document présente les résultats précis pour chaque site audité.

Remarque :

Il s'agit d'une photographie de l'état des sites tels qu'ils se présentaient en ligne entre le 30 janvier et le 6 février 2006. Il est bien évident que certains sites aient pu évoluer depuis cette date. Par ailleurs, les résultats peuvent varier d'un jour à l'autre en fonction du contenu d'actualité publié, notamment en ce qui concerne le chapitre de validation XHTML.

CADRE ET CONDITIONS DE L'ETUDE

L'étude :

Il s'agit d'une étude portant sur l'accessibilité des sites internet officiels français.

Elle consiste à analyser des critères d'accessibilité sur un panel de 73 sites.

Cette étude est effectuée entre le 30 janvier et le 6 février 2006.

Le panel :

INSTITUTIONS	
Ministère de l'intérieur	http://www.interieur.gouv.fr/
Ministère de l'économie	http://www.minefi.gouv.fr/
Ministère de l'éducation nationale	http://www.education.gouv.fr/
Ministère de la santé	http://www.sante.gouv.fr/
Palais de l'Elysée	http://www.elysee.fr/
Site du Premier Ministre	http://www.premier-ministre.gouv.fr
Assemblée Nationale	http://www.assemblee-nationale.fr/
Sénat	http://www.senat.fr/
Site sur le handicap	http://www.handicap.gouv.fr
Site sur Internet	http://www.internet.gouv.fr/
ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES	
ANPE	http://www.anpe.fr/
ASSEDIC	http://www.assedic.fr
CAF	http://www.caf.fr/
Service Public	http://www.service-public.fr/
LegiFrance	http://www.legifrance.gouv.fr/
ADAE - ADELE	http://www.adae.gouv.fr/adele/
AMELI	http://www.ameli.fr/
Administration Fiscale	http://www.impots.gouv.fr
INSEE	http://www.insee.fr/
CNRS	http://www.cnrs.fr/
GRANDES VILLES	
Ville de Paris	http://www.paris.fr
Ville de Marseille	http://www.mairie-marseille.fr/
Ville de Lyon	http://www.lyon.fr/
Ville de Toulouse	http://www.mairie-toulouse.fr/
Ville de Nice	http://www.nice.fr/
Ville de Nantes	http://www.nantes.fr/
Ville de Strasbourg	http://www.strasbourg.fr
Ville de Montpellier	http://www.montpellier.fr/
Ville de Bordeaux	http://www.bordeaux.fr
Ville de Lille	http://www.mairie-lille.fr/
Ville de Rennes	http://www.ville-rennes.fr/
Ville de Reims	http://www.ville-reims.com/
Ville du Havre	http://www.ville-lehavre.fr/
Ville de Saint Etienne	http://www.mairie-st-etienne.fr/
Ville de Toulon	http://www.toulon.com/

GRANDES REGIONS	
Région Ile de France	http://www.iledefrance.fr/
Région Rhône Alpes	http://www.cr-rhone-alpes.fr/
Région Provence Alpes Côte d'Azur	http://www.cr-paca.fr/
Région Nord Pas de Calais	http://www.cr-npdc.fr/
Région Pays de Loire	http://www.paysdelaloire.fr/
PETITES REGIONS	
Région Champagne Ardenne	http://www.cr-champagne-ardenne.fr
Région Franche Comté	http://www.cr-franche-comte.fr/
Région de La Réunion	http://www.regionreunion.com/
Région Limousin	http://www.cr-limousin.fr/
Région Corse	http://www.corse.fr/
GRANDS DEPARTEMENTS	
Conseil Général du Nord	http://www.cg59.fr/
Conseil Général des Bouches du Rhône	http://www.cg13.fr/
Conseil Général du Rhône	http://www.rhone.fr
Conseil Général du Pas de Calais	http://www.cg62.fr
Conseil Général des Hauts de Seine	http://www.hauts-de-seine.net
PETITS DEPARTEMENTS	
Conseil Général des Alpes de Haute Provence	http://www.cg04.fr/
Conseil Général de Corse du Sud	http://www.cg-corsedusud.fr/
Conseil Général de la Creuse	http://www.cg23.fr/
Conseil Général des Hautes Alpes	http://www.cg05.fr/
Conseil Général de la Lozère	http://www.lozere.fr/
COMMUNAUTES URBAINES	
CU du Grand Lyon	http://www.grandlyon.com/
CU de Lille Métropole	http://www.lillemetropole.fr
CU de Marseille Provence Métropole	http://www.marseille-provence.com/
CU de Bordeaux	http://www.lacub.com/
CU de Nantes Métropole	http://www.nantesmetropole.fr
CU de Nancy	http://www.mairie-nancy.fr
COLLECTIVITES NUMERIQUES	
Agglo de Poitiers	http://www.agglo-poitiers.fr/
Agglo de Pau	http://www.agglo-pau.fr
Agglo de Biarritz Anglet Bayonne	http://www.agglo-bab.com/
Agglo de Castres Mazamet	http://www.castres-mazamet.com/
Agglo du grand chalon	http://www.legrandchalon.fr/
CC de Parthenay	http://portail2005.cc-parthenay.fr/ccparthenay
Région Alsace	http://www.region-alsace.fr/
Région Bourgogne	http://www.cr-bourgogne.fr/
Conseil Général des Yvelines	http://www.cg78.fr/
Ville de Chambly	http://www.ville-chambly.fr/
Ville de Fontenay sous Bois	http://www.fontenay-sous-bois.fr/
Ville d'Issy des Moulineaux	http://www.issy.com/

Les collectivités numériques ont été sélectionnées sur la base de recherche sur Internet, du classement Labels Villes Internet et de la présence de représentants de ces collectivités dans des manifestations spécialisées.

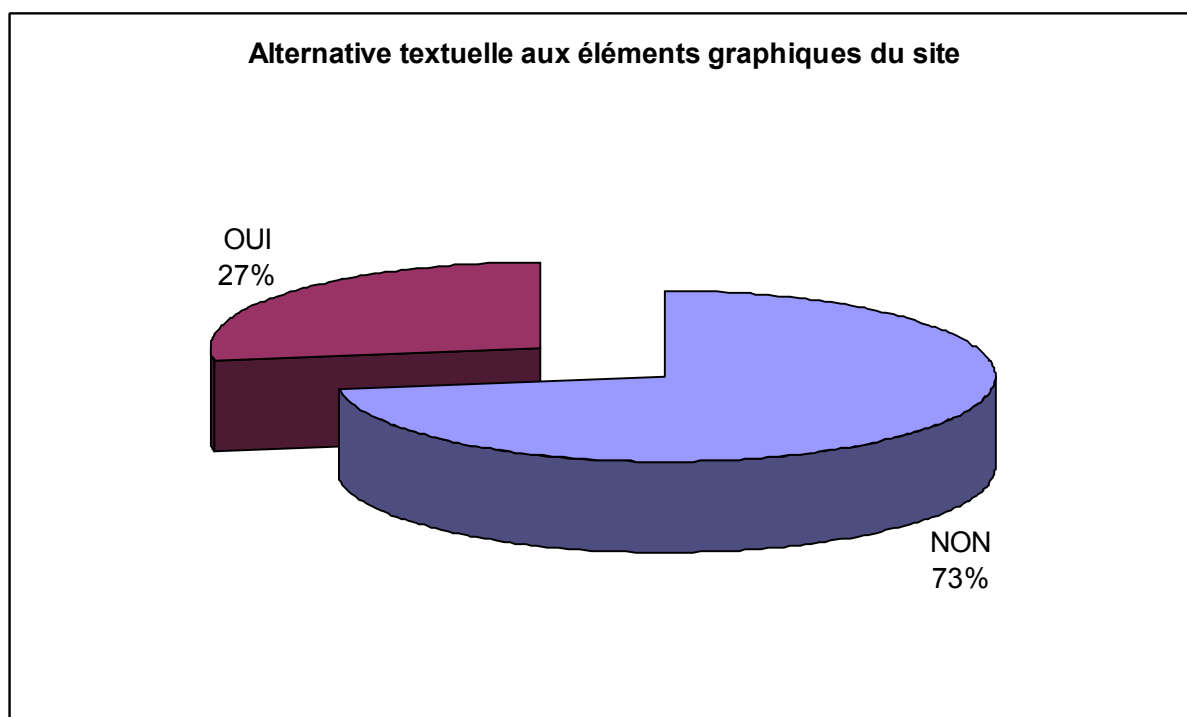
CRITERES DE L'ANALYSE

- Alternative textuelle aux éléments graphiques du site
- Qualité des liens
- Précision de la langue
- Qualité des balises Meta
- Plan du site
- Rubrique Aide
- Moteur de Recherche Interne
- Logiciel tiers de navigation
- Version spécifique du site
- Menu de navigation
- Qualité du CSS
- Poids de la page
- Qualité du code

Critère n° 1 :

Alternative textuelle aux éléments graphiques du site

Toutes les images d'un site doivent posséder une base ALT indiquant le texte alternatif qui apparaîtra si l'image ne s'affiche pas ou qui sera nulle si l'image est un simple élément graphique non nécessaire à la navigation.



Commentaire :

Les résultats sont sans appel. Près de 3 sites officiels sur 4 ne renomment pas leurs éléments graphiques avec la balise ALT. Cela rend donc la navigation complexe voir même impossible sur le site de la Région Corse ou du Département des Alpes de Haute Provence.

Il est intéressant de noter que les sites des institutions sont les mieux positionnés sur ce critère avec 40 % de respect du critère.

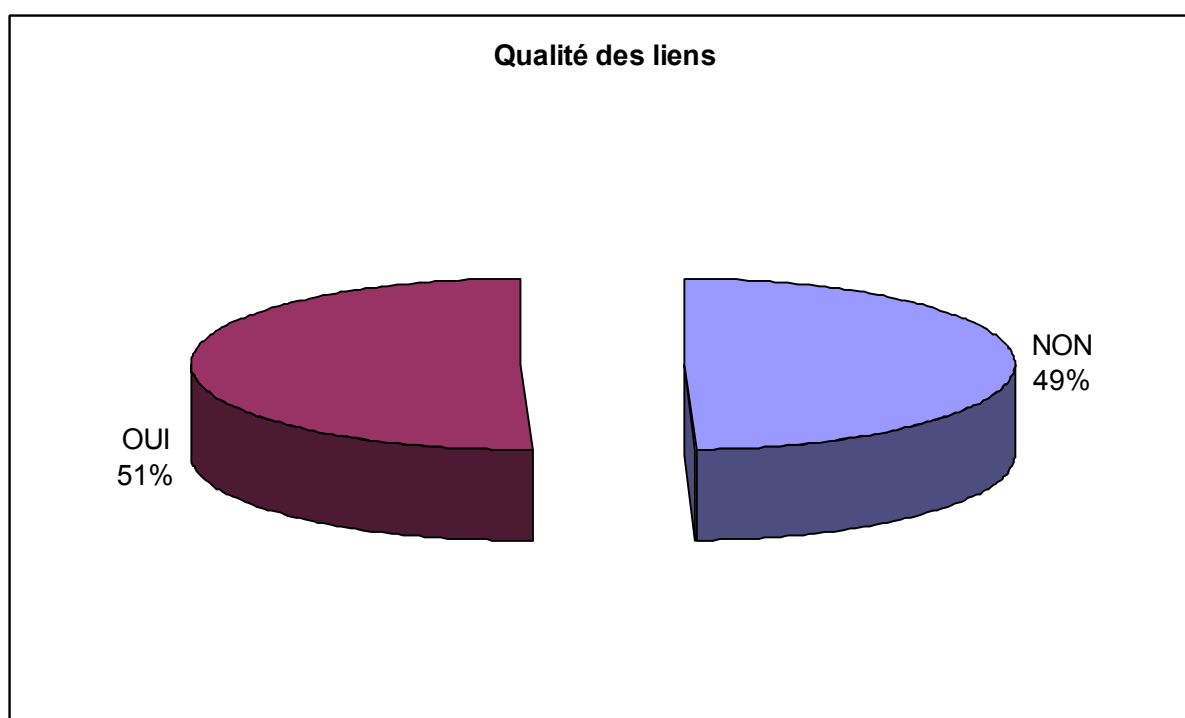
Nota :

De nombreux outils de publication web, notamment dans des versions anciennes, ne génèrent pas automatiquement ces textes de remplacements.

Critère n° 2 :

Qualité des liens

Il s'agit que la page propose des liens de qualité ayant une longueur convenable, étant peu nombreux, proposant des balises TITLE surtout s'il s'agit d'un lien externe (sortie du site).



Commentaire :

La qualité des liens est moyenne sur les sites officiels. Il y a un manque d'informations sur la direction du lien, c'est-à-dire s'il ouvre dans une nouvelle fenêtre, sur un autre site, sur une application, ... Il existe également une grande quantité de paragraphes qui font office de liens.

Nota :

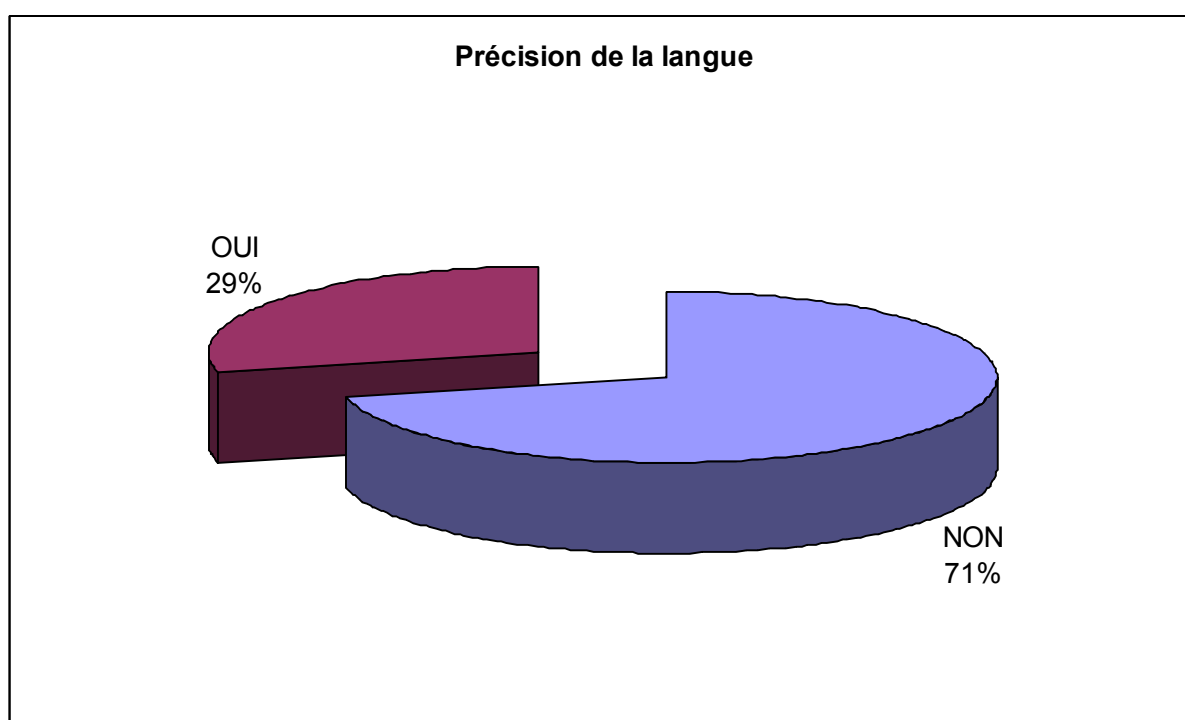
En théorie, les liens vers d'autres sites ne doivent pas ouvrir de nouvelles fenêtres (l'attribut «target='_blank'» n'est pas reconnu par la norme XHTML 1.0 strict). Cette disposition devrait à notre sens être revue par le W3C car il apparaît plus pratique pour l'internaute d'ouvrir les sites reliés dans de nouvelles fenêtres navigateur de manière à ne pas perdre le site de référence durant leur navigation. En tout état de cause cette règle peu connue n'est pas du tout respectée par les webmasters.

Critère n° 3 :

Précision de la langue

Le code source de la page doit préciser la langue utilisée sur le site en ayant recours à la balise lang="fr"

Il est important que la langue d'un document soit spécifiée afin de permettre à certaines aides techniques d'adapter les contenus à ce choix.



Commentaire :

Plus de 7 sites officiels sur 10 ne précisent pas la langue de la page alors qu'il suffit juste d'ajouter une balise lang="fr" dans le code source de la page.

On peut par exemple noter que le site de la Région Pays de la Loire possède une balise qui précise que la langue utilisée est l'anglais !!!

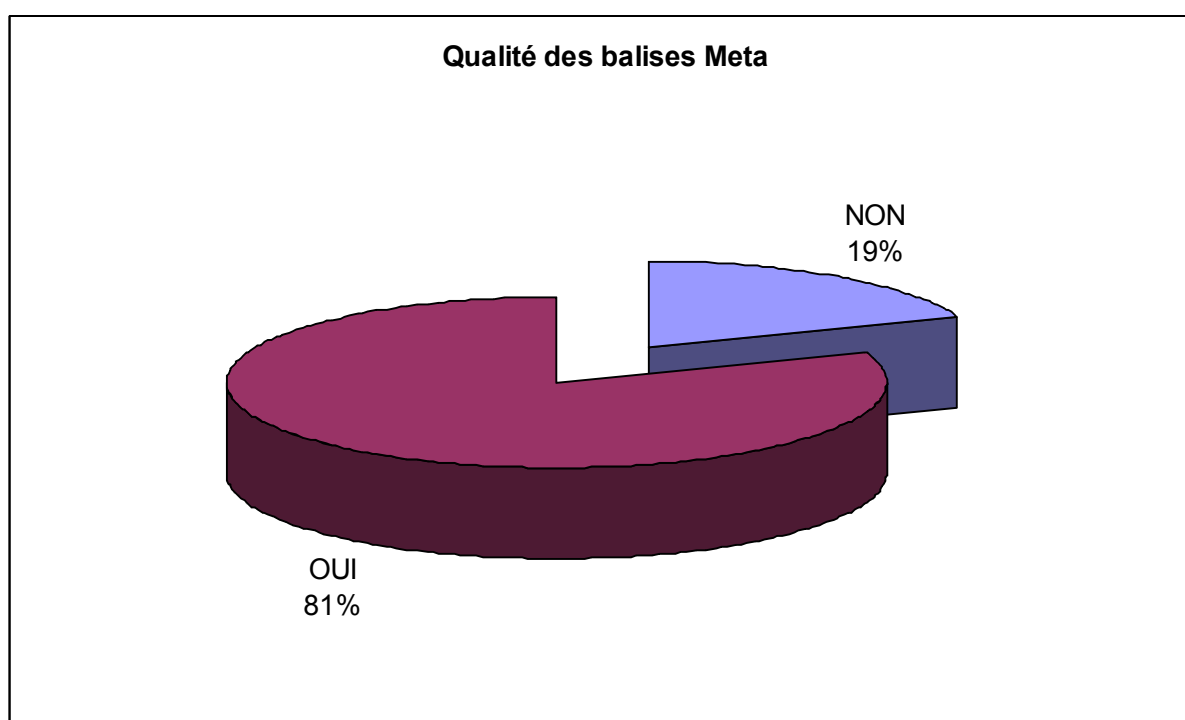
Là encore les sites des institutions se démarquent avec 60 % d'entre elles qui précisent la langue de leur site.

Critère n° 4 :

Qualité des balises Meta

Il s'agit au minimum que la page soit nommée avec des balises TITLE et que la police de la page soit précisée par la balise CHARSET dans les meta tags.

La balise CHARSET permet de préciser les caractères utilisés sur la page. En son absence, certains navigateurs pourraient mal interpréter la table des caractères.



Commentaire :

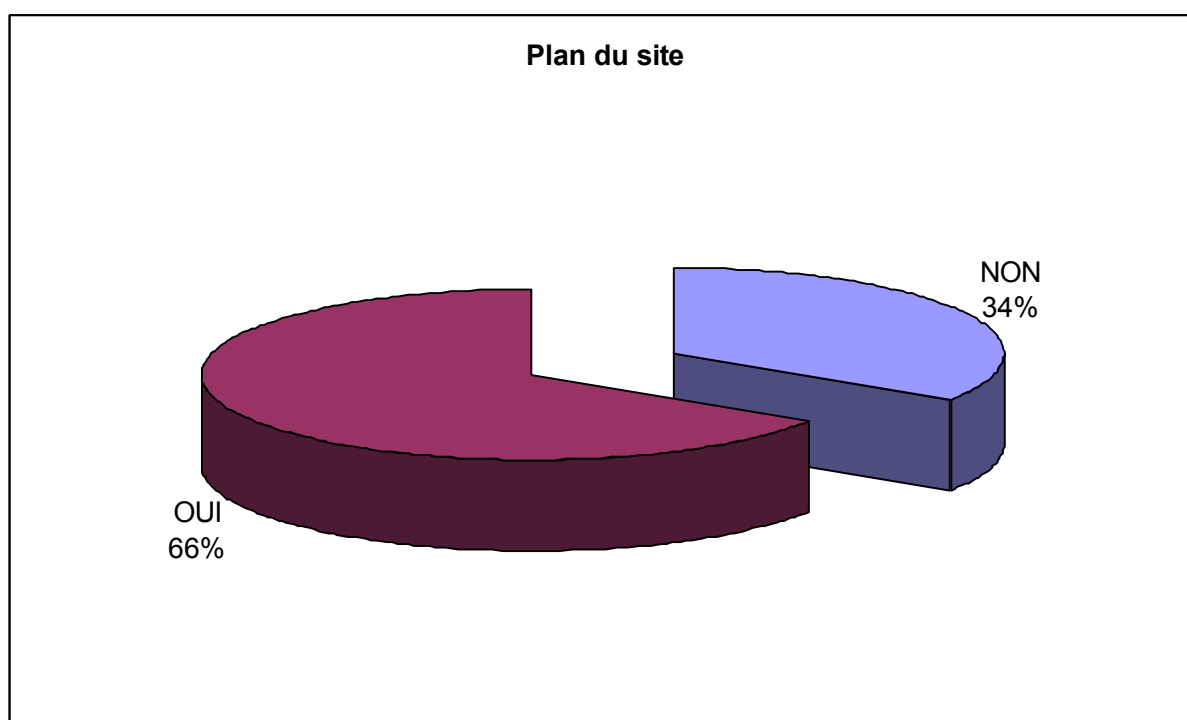
Tous les sites possèdent un titre mais une petite partie d'entre eux ne précisent pas le type de caractères utilisés sur leur page.

Critère n° 5 :

Plan du site

Il s'agit que le site propose une rubrique Plan du site.

Cette fonctionnalité est importante pour permettre aux internautes mal voyants de naviguer indépendamment des menus du sites qui sont fréquemment montés « en images », rendant de facto le grossissement des caractères inopérants sur les titres de rubrique.

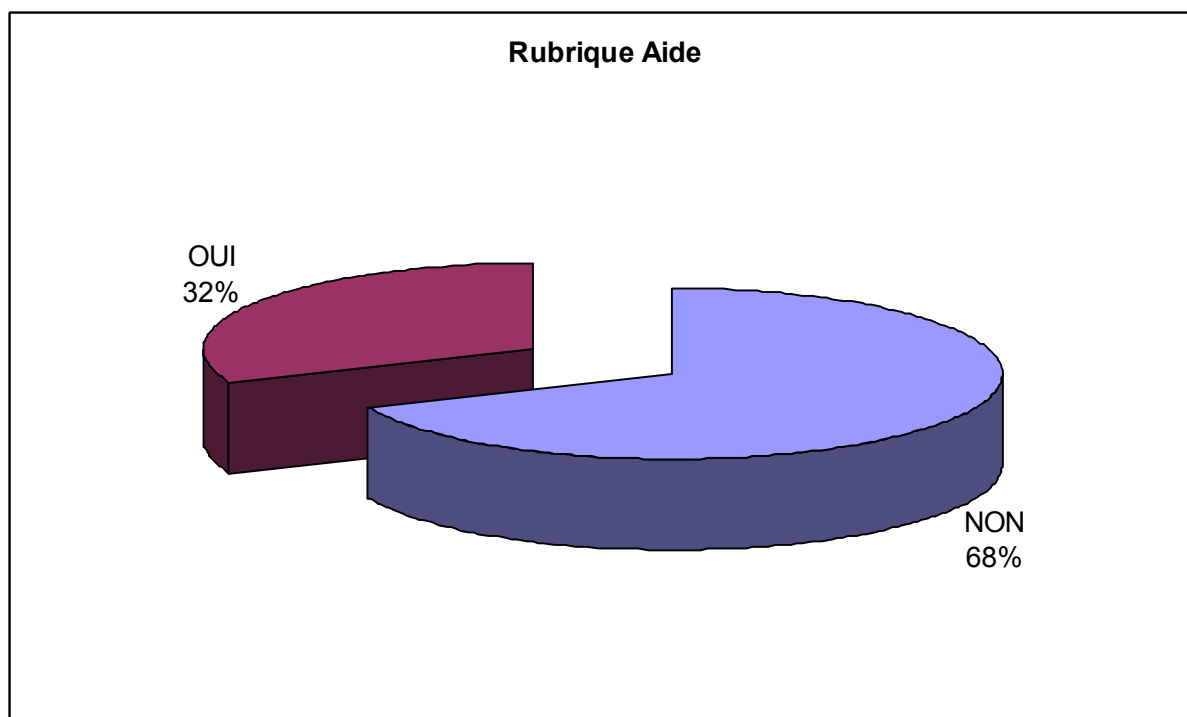


Commentaire :

2/3 des sites officiels proposent aux internautes un plan de leur site qui permet sur une seule et même page de visualiser l'intégralité de l'architecture du site.

Critère n° 6 :
Rubrique Aide

Une rubrique ou page Aide doit proposer une aide aux internautes (téléchargements de logiciels, navigation, politique d'accessibilité).



Commentaire :

2/3 des sites officiels ne proposent pas aux internautes une rubrique d'aide à la navigation bien que lorsque celle-ci existe elle ne soit qu'une simple page permettant de télécharger les principaux logiciels comme par exemple acrobat reader.

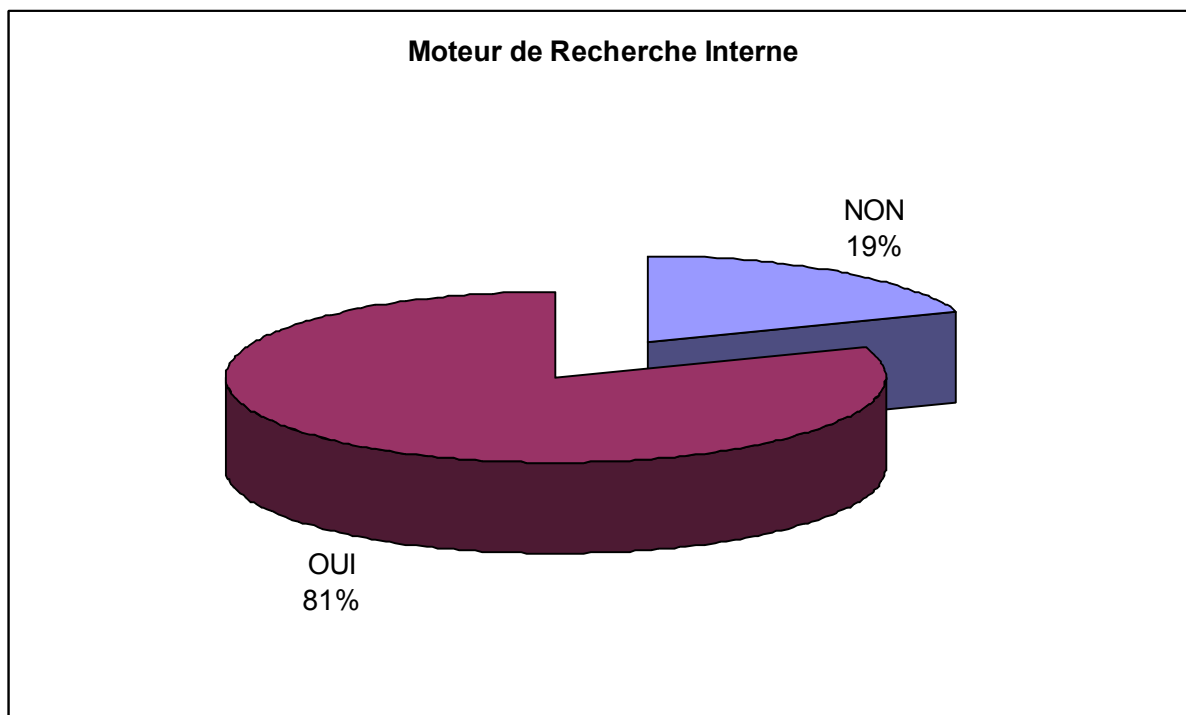
On peut remarquer que les collectivités territoriales comme les Départements ou les Régions proposent très rarement une telle rubrique.

Critère n° 7 :

Moteur de Recherche Interne

Il s'agit du moteur de recherche interne au site devant être accessible de toutes les pages du site.

Un moteur de recherche interne permet aux internautes de naviguer sur le site en faisant abstraction de l'arborescence des menus. Comme le plan de site, cette fonctionnalité permet aux internautes mal voyants de naviguer même lorsque les menus du site sont difficilement lisibles.



Commentaire :

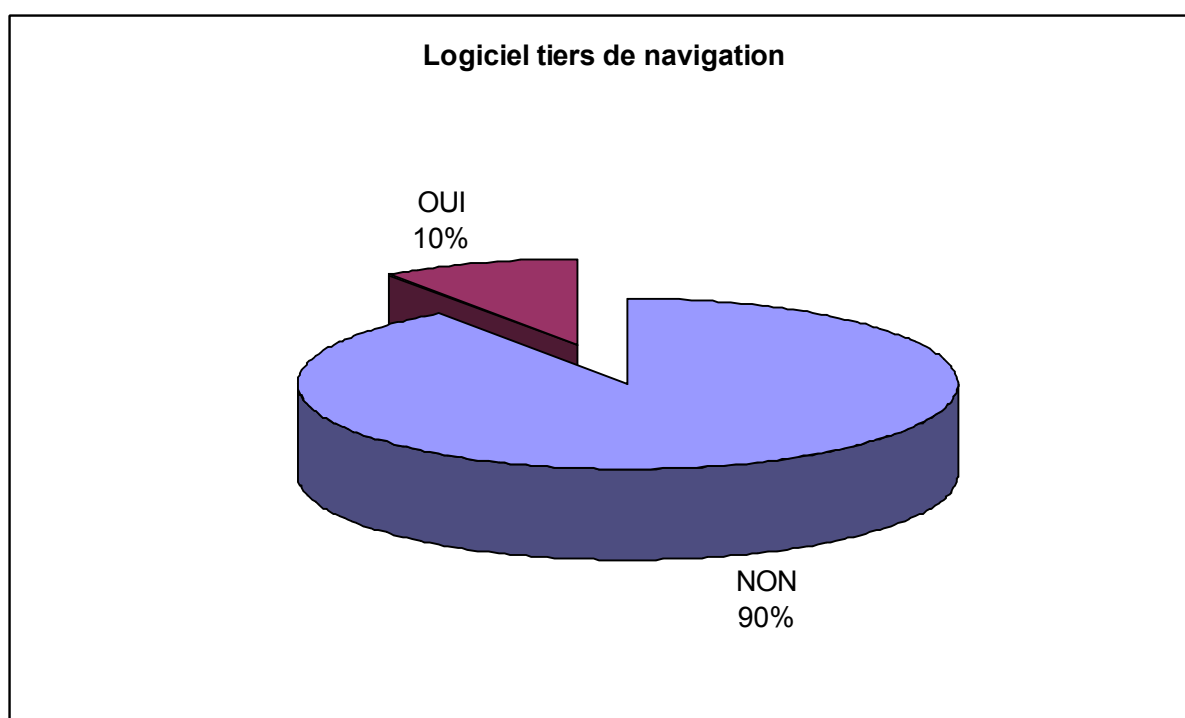
Plus de 8 sites officiels sur 10 sont équipés d'un moteur de recherche interne.

Seules les petites collectivités territoriales ne proposent pas de moteur de recherche interne. Certains sites proposent le moteur de recherche google sur leur site pour faire une recherche interne.

Critère n° 8 :

Logiciel tiers de navigation

Il s'agit que le site propose un logiciel tiers qui permet de faciliter la navigation (lecture vocale de la page, modification du CSS et/ou éditeur de style).



Commentaire :

Très peu de sites officiels proposent actuellement une véritable aide technique pour faciliter la navigation comme un logiciel ou un outil spécialement mis en place.

Les sites de l'Elysée et de l'Agglomération du Grand Chalon proposent la possibilité d'écouter le contenu de la page via le logiciel « Read Speaker ».

Le site de la ville de Montpellier propose un outil d'édition de style intégré au site.

Le site de l'ANPE propose le logiciel « Confort de Lecture ».

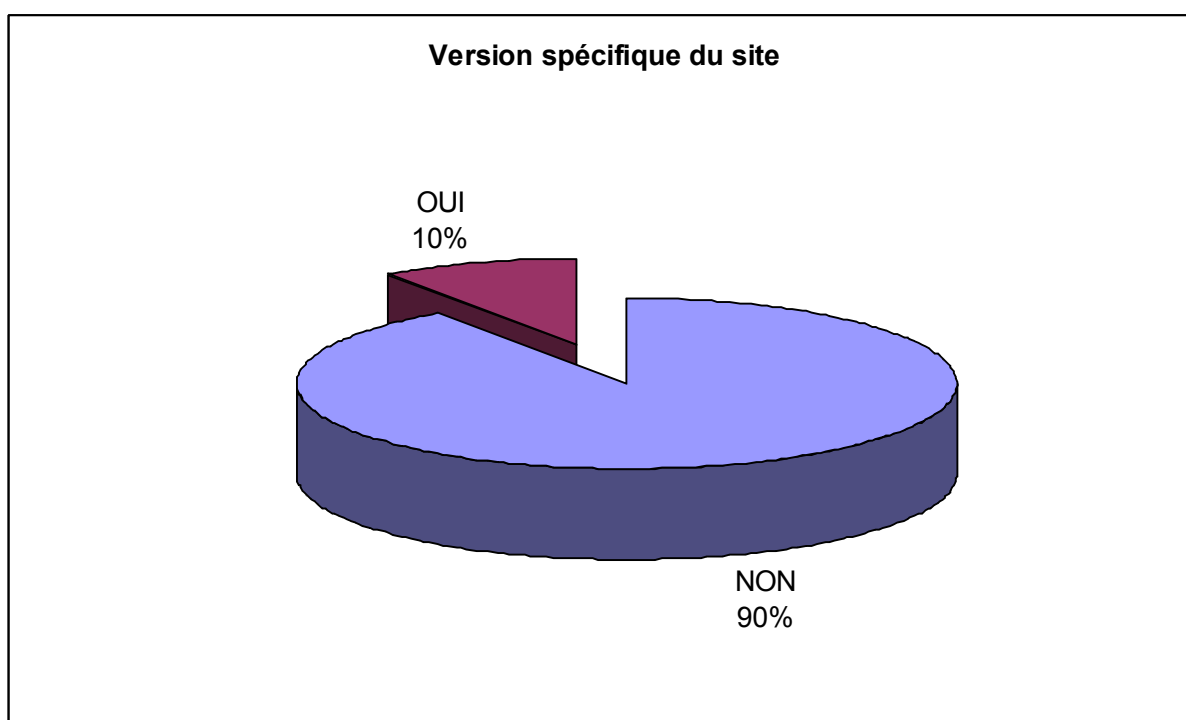
Le site du Sénat et le site sur le handicap proposent le logiciel « Label Vue ».

Le site de la ville de Toulouse propose le logiciel « WebSourd » proposant la langue des signes.

Critère n° 9 :

Version spécifique du site

Rendre un site existant conforme aux critères d'accessibilité peut être relativement lourd et coûteux à mettre en place. Une solution simple consiste à offrir aux internautes une version alternative du site, dépouillée de son environnement graphique et conforme au critères d'accessibilité.



Commentaire :

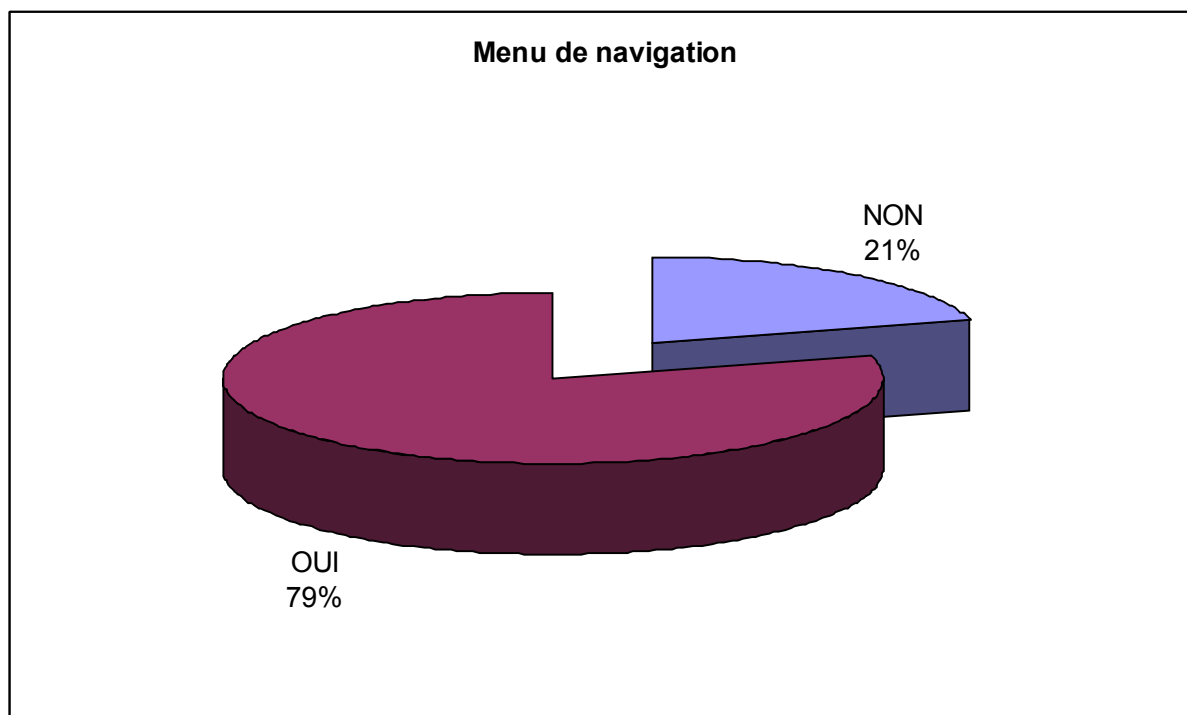
Là encore les sites officiels développent très peu des versions spécifiques de leur site pour les personnes handicapées dont l'accessibilité est réduite sur internet.

Quelques sites proposent une version texte de leurs pages. On peut noter la bonne initiative du site du Conseil Général du Nord qui propose dès la page d'accueil une version adaptée aux personnes mal voyantes et amblyopes.

Critère n° 10 :

Menu de navigation

Il s'agit que le site propose une continuité dans les menus lors de la navigation sur le site.



Commentaire :

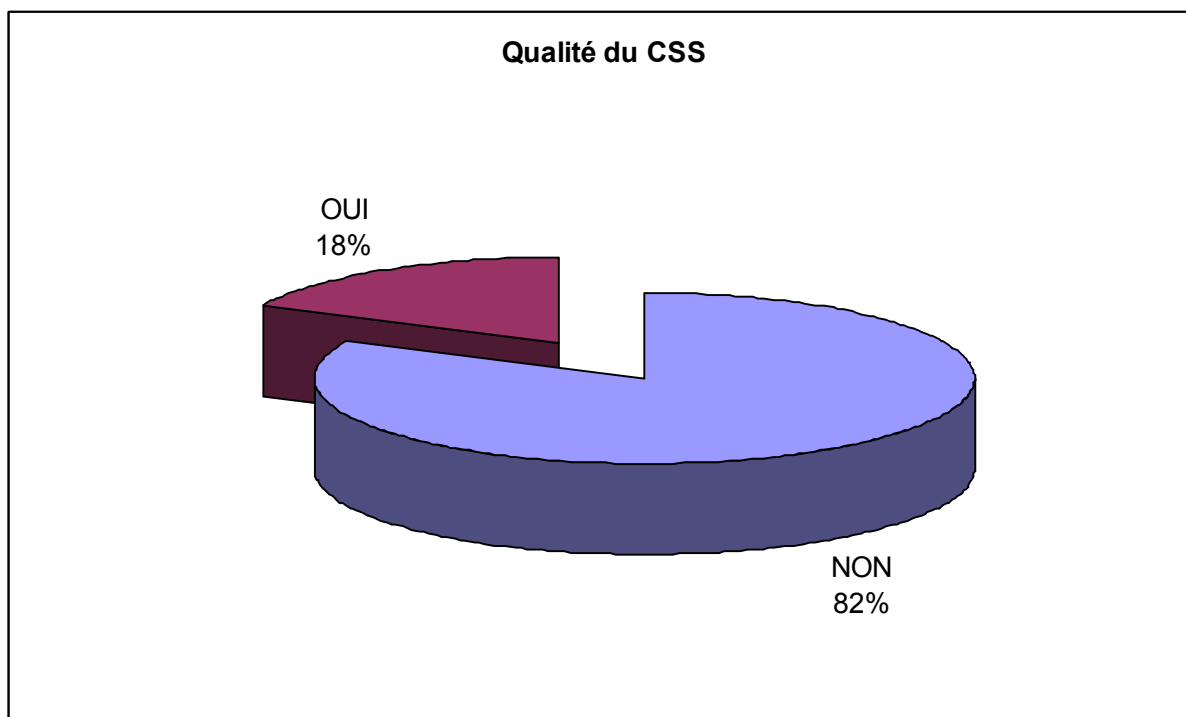
Près de 8 sites officiels sur 10 ont une cohérence dans la structuration des pages et dans la présence du menu général sur chaque page.

Les organismes, institutions et administrations sont les moins structurés.

Le site du Conseil Régional de Champagne Ardenne est un modèle de non structuration de la navigation. Une partie des liens s'ouvrent en popup et on navigue de site en site sans cohérence.

Critère n° 11 :
Qualité du CSS

Il s'agit que le site propose un CSS qui soit bien ordonné lorsque l'on désactive les styles.



Commentaire :

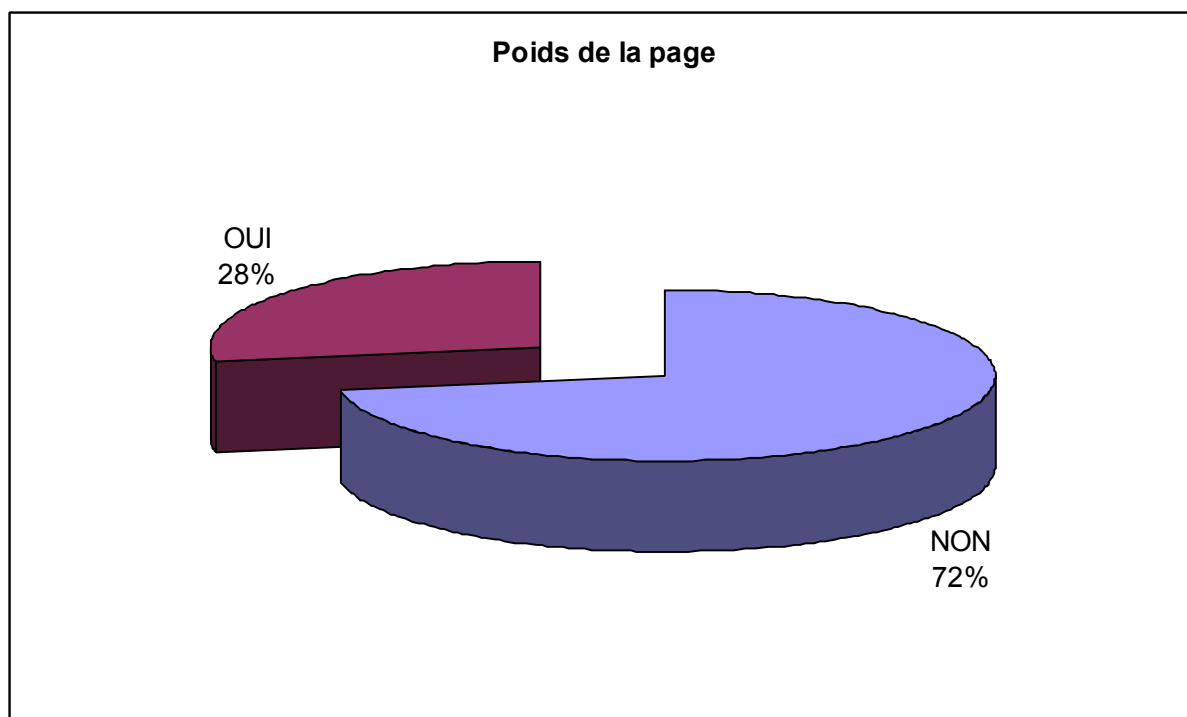
Plus de 8 sites officiels sur 10 n'ont pas une architecture de site ordonnée lorsque l'on désactive les styles d'une page.

Nota : face à ce constat, nous n'avons pas poussé l'analyse plus avant en passant les sites au validateur CSS proposé en ligne par le W3C.

Critère n° 12 :

Poids de la page

Il est souhaitable que les pages d'accueil se caractérisent par un poids inférieur à 100 Ko pour être chargées en maximum 20 secondes avec une connexion 56 K.



Commentaire :

Malgré le développement des connexions haut débit, les pages d'accueil des sites officiels sont globalement très lourdes à charger.

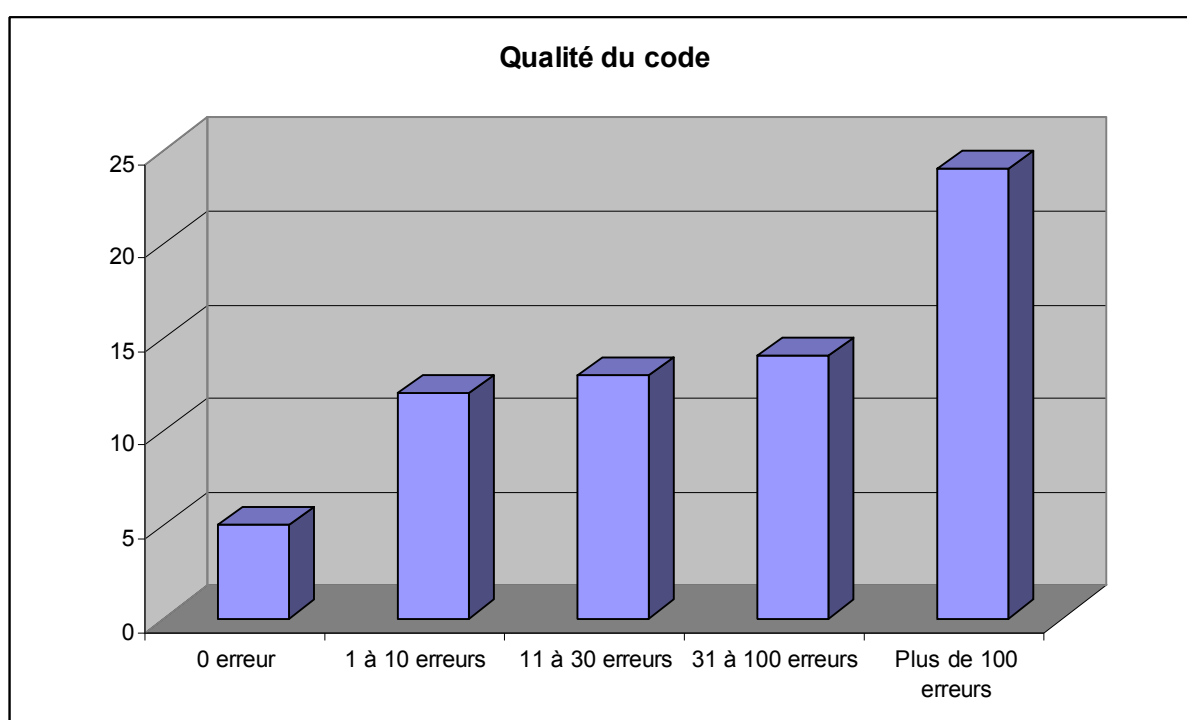
Ces sites sont peu accessibles aux internautes dotés de connexions bas débit .

On peut se demander l'utilité de mettre en chargement automatique une vidéo de 4 Mo directement sur la page d'accueil du site du Conseil Régional du Limousin.

Critère n° 13 :
Qualité du code

Il s'agit du nombre d'erreurs trouvées dans le code de la page d'accueil par le validateur W3C (<http://validator.w3.org>).

Ce critère est important car il constitue un pré-requis pour la mise en conformité des pages avec les critères d'accessibilité.



Commentaire :

Le validateur W3C détecte un grand nombre d'erreurs sur les sites officiels avec une moyenne de **106 erreurs par site !**

C'est la ville de Chambly qui a le plus grand nombre d'erreurs dans son code source avec 640 erreurs. On trouve néanmoins quelques rares sites qui n'ont aucunes erreurs comme le site ministériel dédié à internet.

INTERPRETATION DES RESULTATS

Il ressort en premier lieu que **plus 95 % des sites officiels ne respectent pas des critères simples et de bon sens**. Alors que l'e-administration avance à grand pas et que les français sont de plus en plus nombreux à être connectés à Internet, il est inquiétant de voir que l'accessibilité est mal prise en compte par des sites qui offrent un service public.

Malgré le développement du haut débit, il y a encore un très grand nombre d'internautes qui se connecte en bas débit. Pour ces derniers, le chargement de la page d'accueil d'un site officiel peut s'avérer difficile. En effet, **72 % des sites officiels ont une page d'accueil qui fait plus de 100 Ko**. On peut, par exemple, se demander l'utilité de mettre en téléchargement automatique une vidéo de 4 Mo directement sur la page d'accueil du site du Conseil Régional du Limousin.

Une fois la page d'accueil chargée, encore faut-il que celle-ci soit bien construite. Or le validateur W3C détecte **un grand nombre d'erreurs sur les sites officiels avec une moyenne de 106 erreurs par site**. On trouve même 640 erreurs dans le code source du site de la ville de Chambly.

Rappelons que la conformité au codage XHTML des pages constitue un pré-requis à l'application des règles spécifiques à l'accessibilité.

Ensuite la navigation sur le site peut se révéler complexe en cas de non affichage des images. Ainsi **près de trois sites officiels sur quatre ne renomment pas leurs éléments graphiques** avec la balise ALT. Cette action simple à mettre en place peut rendre la navigation totalement impossible comme sur les sites de la Région Corse et du Conseil Général des Alpes de Haute Provence.

La page d'accueil étant chargée et bien affichée, l'internaute peut se sentir perdu sur le site. Il convient donc de lui proposer une page d'aide. Or seulement **32 % proposent une telle rubrique** et bien souvent elle se résume à une simple page permettant de télécharger les principaux logiciels utilisés sur Internet.

Concernant la navigation pour les personnes dont l'accessibilité est réduite, **un site public sur dix** propose aux internautes d'utiliser des logiciels qui permettent de consulter le site selon ses difficultés. Qu'il s'agisse d'une véritable aide technique pour faciliter la navigation sous forme d'un logiciel, d'un éditeur de style ou d'une vocalisation dynamique des contenus. On note, par exemple, quelques rares utilisations des logiciels comme Read Speaker, Confort de Lecture, Label Vue et WebSourd.

Comme e-mediacité le préconise, d'autres sites font le choix de mettre en place une version spécifique de leur site pour les personnes handicapées dont l'accessibilité est réduite. Mais là encore ils sont **seulement 10 % à faire une telle offre**. On peut noter la bonne initiative du site du Conseil Général du Nord qui propose dès la page d'accueil une version adaptée aux personnes mal voyantes et amblyopes.

Paradoxalement, il est intéressant de noter que les collectivités qui se déclarent « numériques » et qui accordent des moyens importants à la gestion de leur site web (Issy-les-Moulineaux, Parthenay, ...) réalisent des scores sensiblement similaires en la matière aux autres sites officiels.

Au niveau des ministères, enfin, même si **le site du Ministère de l'Education Nationale se distingue en ne respectant aucun des critères**, le site du Ministère de l'Economie et des Finances a pris en compte l'accessibilité dans sa nouvelle version.

TOP 3 des sites les plus accessibles

- 1 – Agglomération du Grand Chalon
- 2 – Ville de Montpellier
- 3 – Ministère de l'Economie et des Finances

L'Agglomération du Grand Chalon utilise les grands moyens pour rendre son site accessible mais il est dommage que la vocalisation ne soit pas bien paramétrée.

Les sites de la ville de Montpellier et du Ministère de l'Economie ont été refondus et ont intégrés les critères d'accessibilité. On peut néanmoins regretter que cela se soit fait au détriment de l'aspect graphique de ces sites.

TOP 3 des sites les moins accessibles

- 1 – Ministère de l'Education Nationale
- 2 – CAF
- 3 – CNRS

Inchangé depuis 1997, le site du Ministère de l'Education Nationale aurait besoin d'un coup de jeune. Alors que la Caisse nationale des Allocations Familiales estiment que 20 % des déclarations de ressources vont se faire en ligne en 2006, il paraît urgent que leur site intègre la notion de l'accessibilité.

Le Centre National de la Recherche Scientifique propose un site aussi compliqué que le fonctionnement de cet établissement.

Problématique : comment faire pour les sites existants ?

Le constat mis en lumière par l'étude e-mediacité est sévère mais **facilement compréhensible**.

Les critères d'accessibilité du W3C sont édictés par le WAI (Web Access Initiative) et sont repris en France dans le cadre du label accessiweb (www.accessiweb.org) notamment. Ces critères sont contraignants et relativement nouveaux par rapport aux anciennes pratiques des webmasters d'une part et au code généré par des outils de production de sites traditionnels d'autre part, notamment dans leurs anciennes versions.

Notons que les anciens sites utilisant des technologies de publication dites « open source » dont la normalisation est l'un des axes de communication ne respectent pas plus les recommandations du W3C que les sites gérés par des systèmes de gestion de contenu internes ou propriétaires. En effet, la modification des sources pour les besoins fonctionnels du site rend parfois délicate l'implémentation des nouvelles versions de ces briques logicielles libres sur les sites existants.

Ainsi, il apparaît que produire aujourd'hui un site respectueux des critères d'accessibilité est bien plus aisé que de mettre un site existant en conformité avec ces critères.

e-mediacité offre à 80 clients une version accessible de leur site

Pour rendre dès aujourd'hui les sites existants de ses clients accessibles, e-mediacité a mis au point un système standard au sein de sa solution de gestion de contenus InfoLive^{XML}, permettant de **générer automatiquement une version alternative de la totalité du site**. Cette version, à l'instar d'une version en langue étrangère d'un site français, pourra être affichée à la demande de l'internaute à partir de toutes les pages du site par un simple clic sur un lien « Accessibilité mal voyants ».

e-mediacité a pris la décision d'offrir cette version « accessible » à 80 collectivités territoriales clientes, utilisatrices de la solution InfoLive^{XML}. Cette rétroactivité gratuite de la mise en œuvre de l'accessibilité est facilitée par le mode de distribution de la solution InfoLive^{XML} (application hébergée en mode ASP). Les références e-mediacité dotées de cette version accessible sont consultables à partir du site www.e-mediacité.com.

		Alternative textuelle	Qualité liens	Précision langue	Qualité Méta	Plan du site	Rubrique Aide	Moteur de recherche	Qualité CSS	Menu de navigation	Police de la page	Présence logiciel	Version spécifique	Erreurs dans le code
INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS	Assemblée Nationale	X		X	X	X	X	X						7
	Ministère de la santé			X			X	X	X	X				24
	Ministère de l'économie	X	X	X	X	X	X	X	X					15
	Ministère de l'éducation nationale													77
	Ministère de l'intérieur			X	X		X		X					24
	Palais de l'Élysée	X		X	X		X	X	X		X			0
	Sénat	X		X	X	X	X	X			X			4
	Site du Premier Ministre		X	X	X		X	X	X					3
	Site sur Internet		X	X	X		X	X	X					0
Site sur le handicap			X	X			X		X	X	X		11	
ORGANISMES PUBLICS	ADAE - ADELE	X		X	X		X							14
	Administration Fiscale		X	X	X	X	X	X	X	X				3
	AMELI			X	X		X		X					113
	ANPE		X		X	X	X		X	X	X	X		36
	ASSEDIC				X				X					NC
	CAF									X				NC
	CNRS			X			X							73
	INSEE	X		X	X		X		X	X				1
	LegiFrance		X		X	X	X	X	X	X				30
	Service Public	X	X		X	X	X		X		X			6
GRANDES VILLES	Ville de Bordeaux	X	X		X		X		X	X				269
	Ville de Lille		X		X				X	X				28
	Ville de Lyon	X	X	X	X	X	X		X					175
	Ville de Marseille				X	X	X		X					141
	Ville de Montpellier	X	X	X	X	X	X	X	X		X			10
	Ville de Nantes				X	X	X		X			X		601
	Ville de Nice				X	X	X		X					275
	Ville de Paris		X	X	X	X	X	X	X					215
	Ville de Reims		X		X	X	X		X					11
	Ville de Rennes		X	X	X	X	X		X					459
	Ville de Saint Etienne	X	X	X	X	X		X	X	X				64
	Ville de Strasbourg							X	X					93
	Ville de Toulon		X			X	X	X	X					142
Ville de Toulouse				X			X		X		X		56	
Ville du Havre			X	X			X	X			X		29	
GRANDES REGIONS	Région Ile de France		X	X	X	X	X							6
	Région Nord Pas de Calais		X	X			X		X					104
	Région Pays de Loire		X		X	X	X	X	X					62
	Région Provence Alpes Côte d'Azur		X		X	X	X	X	X					200
	Région Rhône Alpes		X		X	X	X	X	X					389
PETITES REGIONS	Région Champagne Ardenne				X		X							190
	Région Corse		X	X	X	X	X	X	X					23
	Région de La Réunion	X			X			X	X					15
	Région Franche Comté				X		X	X	X	X				83
	Région Limousin			X	X	X	X	X	X					86
GRANDS DEPARTEMENTS	Conseil Général des Bouches du Rhône				X	X	X	X	X			X		103
	Conseil Général des Hauts de Seine		X		X	X	X	X	X	X				236
	Conseil Général du Nord		X				X	X	NR		X			NC
	Conseil Général du Pas de Calais						X	X						2
PETITS DEPARTEMENTS	Conseil Général du Rhône	X			X	X	X							141
	Conseil Général de Corse du Sud		X		X	X	X	X	X					136
	Conseil Général de la Creuse	X	X		X	X								0
	Conseil Général de la Lozère		X	X	X	X	X							2
	Conseil Général des Alpes de Haute Provence		X		X	X	X	X	X	X				37
Conseil Général des Hautes Alpes				X				X					52	
COMMUNAUTES URBAINES	CU de Bordeaux		X				X	X	X	X				NC
	CU de Lille Métropole				X	X	X	X	X					432
	CU de Marseille Provence Métropole				X	X		X	X	X				18
	CU de Nancy	X			X	X	X	X	X	X				0
	CU de Nantes Métropole	X	X		X	X	X	X	X					7
	CU du Grand Lyon		X		X	X	X	X	X					211
COLLECTIVITES NUMERIQUES	Agglo de Biarritz Anglet Bayonne		X				X	X	X					NC
	Agglo de Castres Mazamet				X	X			X	X				79
	Agglo de Pau		X	X	X				X					50
	Agglo de Poitiers	X			X	X	X	X	X					5
	Agglo du grand chalon	X	X	X	X	X	X	X	X		X			0
	CC de Parthenay	X	X		X	X	X	X	X	X				122
	Conseil Général des Yvelines				X	X	X							17
	Région Alsace		X		X		X		X					146
	Région Bourgogne		X		X	X		X	X					422
	Ville de Chambly				X		X		X			X		640
	Ville de Fontenay sous Bois	X			X				X	X				5
	Ville d'Issy des Moulinaux				X	X	X	X	X					188

Résultats détaillés de l'étude réalisée entre le 30 janvier et le 6 février 2006